

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

ABONNEMENT

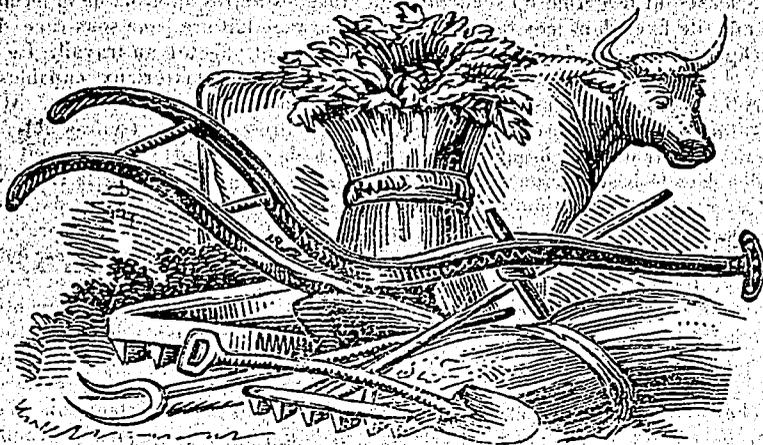
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

Nous disions dans notre dernière causerie que l'emploi de la *sélection* pour soutenir les qualités et les aptitudes qu'une race possède déjà est chose facile, puisque l'améliorateur n'a qu'à donner à cette race les soins convenables et à éliminer les sujets défectueux ou qui ne possèdent pas les aptitudes désirées à un degré suffisant de perfection. Mais l'opération est plus difficile lorsqu'on veut créer une sous-race recommandable par une spécialité qui n'est le partage que d'un petit nombre d'individus dans la race.

Dans ce dernier cas, quoiqu'on ait à opérer sur une race unique accoutumée depuis longtemps au climat et aux autres circonstances physiques de la localité, on doit s'attendre à éprouver beaucoup de difficultés à atteindre le but désiré. Sans être aussi coûteuse que l'importation et le croisement, cette amélioration ne laisse pas que d'exiger des déboursés assez considérables par ce fait qu'elle ne peut avancer que lentement surtout lorsque la race sur laquelle on opère a des caractères très-opposés à ceux que l'on veut lui faire prendre.

Il est même certains cas, où elle n'est pas praticable, économiquement parlant; par exemple, lorsque les qualités et les aptitudes pour la propagation desquelles on travaille ne sont pas de celles qui puissent être influencées par la nourriture et le traitement.

Alors, le croisement serait le meilleur mode de perfectionnement à employer.

D'après ce qui précède, nos lecteurs doivent comprendre que dans la sélection pour la formation d'une race, le choix judicieux des reproducteurs n'est pas la seule condition de succès; et que même ce choix ne produira pas des résultats très-marqués s'il n'a pas en sa faveur un traitement et une nourriture convenable. Beaucoup d'écrivains distingués même, n'hésitent pas à affirmer que la conformation et les aptitudes des animaux ont

pour point de départ les conditions hygiéniques, au milieu desquelles une race se développe. Le choix des reproducteurs ne serait alors qu'un des éléments du perfectionnement et ce ne serait pas le plus influent. Ils citent à l'appui de cette théorie l'histoire des races formées par sélection et démontrent que leurs créateurs n'ont obtenu les résultats si justement admirés de nos jours qu'en plaçant le bétail sous les meilleures circonstances hygiéniques et ayant ensuite recours à l'emploi des reproducteurs qui possédaient les caractères qu'ils voulaient propager.

En conséquence, lorsque l'améliorateur agira sur la race, d'abord en favorisant le développement des individus par une nourriture et un traitement appropriés, et ensuite en transmettant les aptitudes acquises au moyen des reproducteurs qui possèdent ces aptitudes au plus haut degré, alors, mais alors seulement, il pourra être à peu près certain d'obtenir de bons résultats.

Ce n'est qu'à cette condition, nous le répétons, que l'amélioration est possible. Les premiers produits des accouplements faits dans ces circonstances ne seront certainement pas tous très-qualifiés; mais le nombre de ceux qui approchent du but sera plus grand, et, après quelques générations les qualités acquises se fixeront, les aptitudes de la race se manifesteront et leur transmission *héréditaire* sera certaine. Arrivés à ce point, le plus grand nombre des individus améliorés posséderont la *constance*, cette qualité sans laquelle une race n'existe pas. Les produits résultant des unions entre ces sujets améliorés acquerront par leurs ascendants ou par leurs père et mère tous les signes caractéristiques et toutes les qualités qui distingueront ces derniers.

L'histoire nous enseigne que Bakewell, le fameux améliorateur des races anglaises de mouton, ainsi que ses successeurs dans les utiles travaux d'amélioration qui font une des gloires de l'Angleterre n'ont eu recours qu'à la sélection lors de la formation des Southdowns, Cheviots, Cotswolds, New-Leicesters, Angus, Devons et beaucoup d'autres races. Mais cette sélection a été faite dans les meilleures conditions possibles, et ces améliorateurs n'ont pas oublié de mettre en leur faveur l'influence de la nourriture et du traitement.

De tous les genres de perfectionnement, c'est la sélection bien entendue qui a réussi à donner le plus grand nombre de races remarquables par l'abondance et la qualité de leurs produits, entre les mains des améliorateurs habiles. C'est aussi la méthode la plus pratiquée par l'industrie particulière.

Toutes nos races locales, dans les espèces chevaline, bovine, ovine (moutons) et porcine possèdent, à côté de nombreux défauts, quelques qualités précieuses et le germe d'excellentes aptitudes qu'il serait très-facile de fixer dans ces races pour peu que leur possesseur eût quelque intelligence de l'amélioration par la sélection.

Ainsi nos chevaux canadiens possèdent des qualités réelles, qu'ils perdent souvent sous l'influence du croisement; mais que la sélection leur conserverait dans toute leur intégrité. Ils sont résistables au travail, rapides dans le besoin, d'une conformation généralement régulière, lorsque leur éducation a été un peu soignée et sont très-rustiques. Mais à côté de ces qualités précieuses, ils ont le grave défaut de manquer de volume et de poids. Eh! bien, ces animaux, tels qu'ils sont, pourraient recevoir une amélioration très-facile en changeant un peu le régime et en employant de bons reproducteurs pris dans la race même et par conséquent sans avoir recours au sang de reproducteurs importés à grand frais.

Généralement la race chevaline canadienne ne reçoit pas la nourriture qui lui convient le mieux. C'est dans le jeune âge surtout que la parcimonie préside en maîtresse à son alimentation et on ne commence à le bien nourrir que lorsqu'il a atteint deux à trois ans. Cette manière d'agir est vicieuse. L'animal nourri pauvrement dans les premières phases de sa vie ne reçoit pas les substances nécessaires au développement convenable de ses organes et ne prend pas la taille qu'il promettait. Une alimentation abondante composée surtout de foin et de racines, surtout de carottes, aura un effet tout contraire. Nous admettons que notre cheval est ordinairement bien nourri lorsqu'il est parvenu à l'âge adulte et à cela nous ne trouvons rien à redire; mais nous voudrions convaincre nos lecteurs que l'alimentation des poulains est déficiente et que l'état de souffrance dans lequel leur premier âge s'est passé les empêche de croître et exerce ensuite son influence sur tout le reste de leur vie.

D'après les principes que nous avons posés plus haut, on peut former avec le cheval canadien, au moyen de la sélection accompagnée d'une nourriture et d'un traitement appropriés, une sous-race de gros trait et une sous-race de trait léger.

La généralité des sujets dans cette race appartient au gros trait et dans ce cas l'amélioration n'aura pour but que d'augmenter la taille et le volume des individus. Mais, en même temps, certains chevaux sont remarquables par leur rapidité, et cette qualité encore à l'état de germe ou mieux exceptionnelle dans la race peut cependant être propagée et devenir héréditaire dans une sous-race canadienne si on en sentait le besoin.

Dans le premier cas, la sélection se fera en choisissant de préférence les reproducteurs les plus remarquables par leur volume, leur bonne conformation et leur force. De plus la nourriture devra être en rapport avec le but désiré; c'est-à-dire qu'elle devra être plutôt abondante que riche, consister par exemple, de foin et de racines et très-peu d'avoine; jusqu'à ce que l'animal ait atteint l'âge d'adulte; car alors son corps a à peu près atteint tout son développement, et d'ailleurs le sujet, devant travailler durement, peut et doit même recevoir une alimentation capable de lui faire supporter les fatigues des gros travaux, et les grains seuls peuvent atteindre ce résultat, puisqu'ils contiennent sous un volume moindre, une plus forte proportion de substances nutritives.

S'agit-il, au contraire, de créer une race de trait léger, il faudra choisir pour reproducteurs les animaux les plus rapides

de la race et leur donner, ainsi, qu'à leurs produits une alimentation plus riche que volumineuse, afin de former des animaux plus corsés comme l'on dit dans le langage ordinaire. Les grains, surtout l'avoine, sont dans ce cas-ci très-puissants et ils devront constituer une partie importante de la ration des poulains même dans leur jeune âge.

Par les mêmes moyens, on peut améliorer notre race bovine, et tous les autres animaux de la ferme. On peut, par exemple, créer une race laitière, une sous-race de boucherie et une autre spécialement affectée au travail. Le cultivateur canadien a sous la main tous les matériaux capables de lui assurer le succès et il n'a que l'embarras du choix. Mais de ces trois spécialités, la première est la plus facile à obtenir et cela parce que les vaches canadiennes sont naturellement bonnes laitières et recommandables, en général, pour la richesse de leur lait.

L'améliorateur n'a donc, dans ce cas, que deux choses à faire: donner une nourriture appropriée et choisir pour la reproduction les meilleures vaches laitières qu'il pourra trouver dans la race, et des mâles authentiquement reconnus comme étant nés de femelles remarquables par la quantité et la richesse de leur lait.

Avec ces éléments de succès tout cultivateur intelligent et bon observateur obtiendra des résultats très-satisfaisants. Les nombreuses occupations de sa culture ne lui permettront peut-être pas de pousser le perfectionnement dans ces dernières limites; mais il aura toujours pour le trouble qu'il s'est donné: s'il a travaillé longtemps il aura un succès très-marqué, s'il a poursuivi sa marche amélioratrice pendant peu d'années seulement, son succès sera moindre.

La création d'une sous-race de boucherie avec notre race bovine indigène sera plus difficile et demandera plus de temps, parce que les premiers éléments de cette création n'existent que par exception. La généralité des sujets dans la race est surtout propre à la production du lait, et les individus remarquables par une conformation qui annonce une grande facilité à engraisser sont très-rares. Alors le travail sera plus long, puisque, d'après les principes déjà énoncés, l'atavisme agira longtemps en sens contraire du but que l'on veut atteindre. Ce n'est qu'après plusieurs générations que les sujets auront acquis une constance suffisante pour que l'on puisse enfin entrevoir le succès. Ajoutons que la création des races de boucherie surtout est considérablement aidée par le traitement et la nourriture. Par le seul fait que les nouveaux sujets seront mieux nourris que leurs parents, ils prendront une taille plus parfaite et une meilleure conformation.

L'influence de l'alimentation peut même être mise au premier rang; et elle doit agir sur les premiers moments de la vie du sujet. La vache pendant sa gestation doit recevoir une nourriture copieuse; non pas pour l'engraisser, ce serait un mauvais calcul, mais pour qu'elle se maintienne constamment dans un état moyen d'embonpoint: en bon état comme on dit.

Nous sommes entrés ici, dans tous ces détails, afin de montrer le côté pratique des principes généraux que nous avons fait connaître dans nos précédentes causeries. Il était nécessaire que ces principes fussent connus; mais il n'était pas sans utilité de faire voir la manière de les appliquer et dans ce but, nous avons pris pour exemple l'espèce chevaline et l'espèce bovine du pays. Quant aux porcs et aux moutons, leur amélioration repose sur les mêmes principes. D'ailleurs, en parlant de chaque espèce en particulier nous entrerons dans de plus amples détails encore, et nos lecteurs n'y perdront rien. (A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Nous n'avons encore rien dit de l'affaire Guibord qui fait depuis passablement longtemps grand bruit à Montréal, et qui

vient de donner lieu à un bien triste procès. Le *Journal des Trois-Rivières* se laisse aller à une légitime indignation, à la vue de ce procès, et il se demande si nous sommes dans un pays où le libre exercice du culte catholique est reconnu par des traités solennels ou si nous vivons sous le despotisme du czar de Russie, ou si enfin nous revenons au temps du paganisme.

Voici en résumé l'affaire Guibord : un citoyen de Montréal, du nom de Guibord, est mort subitement, sans avoir reçu la communion pascâle et comptant encore au nombre des membres de l'Institut Canadien, qui est sous le coup des censures ecclésiastiques. En dépit des lois de l'Eglise, qui le défendent expressément en pareil cas, on a voulu faire donner à ce citoyen la sépulture ecclésiastique. M. Rousselet, curé de Notre-Dame de Montréal, s'y est refusé, comme il devait, après avoir pris les instructions de M. l'Administrateur. De là, grand émoi parmi les chefs du fameux Institut. Pour témoigner une fois de plus de leur haine contre la religion catholique et du mépris qu'ils professent pour les lois de l'Eglise, ils ont intenté devant un tribunal civil un procès à M. le curé Rousselet et aux marguilliers de la paroisse.

Nous ne voulons pas donner de détails sur ce procès ; nous n'en tenons compte que pour signaler l'usurpation criminelle et sacrilège dont se rend coupable le pouvoir séculier en s'ingérant dans des matières purement spirituelles et ecclésiastiques. Aucun tribunal civil, fut-il le plus haut constitué en pouvoir, ne peut avoir de juridiction sur de semblables matières qui ne sont soumises qu'à la seule autorité ecclésiastique et même de droit divin, car l'Eglise, étant une société extérieure et visible et de toutes la plus parfaite, a un pouvoir souverain et indépendant de toute puissance humaine : ce pouvoir ne relève que de Dieu seul. Le pouvoir temporel ou civil ne saurait donc lui être supérieur, ce serait une absurdité ; loin de là, il lui est subordonné et son unique mission est de lui venir en aide dans la tâche qu'il a à remplir, en réprimant le vice et en favorisant la vertu. C'est donc plus que de la témérité à la puissance séculière de s'arroger le droit de contrôler les actes du pouvoir ecclésiastique et de les juger ; c'est une horreur, un attentat vraiment sacrilège. Et ce spectacle, lamentable entre tous, du pouvoir civil se faisant juge de l'autorité ecclésiastique, nous l'avons aujourd'hui sous les yeux, au grand scandale des fidèles et à la honte de la religion !

Ce qui est de nature à surprendre grandement, c'est qu'un scandale pareil se produise juste au moment où Pie IX vient de donner une Constitution qui, confirmant les anciens canons, porte la peine d'excommunication, encourue *ipso facto* et réservée au Souverain Pontife, contre ceux qui empêchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit au for intérieur, soit au for extérieur, et qui recourent pour cela au for civil ; contre ceux aussi qui ordonnent ces mesures, les ratifient ou leur prêtent l'appui de leur conseil ou de leur faveur ; contre ceux qui forcent directement ou indirectement les juges laïques à traîner devant leur tribunal les ecclésiastiques, contrairement aux dispositions du droit canon, et contre ceux qui font des lois ou des décrets en opposition avec la liberté et les droits de l'Eglise.

Une chose qu'il faut bien remarquer ici, c'est que non seulement les ecclésiastiques ne peuvent pas être cités devant les tribunaux laïques pour avoir observé et fait observer les lois de l'Eglise, pour avoir exercé les droits qu'elle leur donne, quand même l'Etat ne voudrait pas les reconnaître, mais que, de plus, ils ne peuvent être amenés, généralement parlant, à comparaître devant ces tribunaux, pour affaires criminelles et même civiles. Aucun usage, fut-il immémorial, ne saurait prévaloir contre ce privilège que le droit canonique établit en faveur des ecclésiastiques ; eux-mêmes n'ont pas la faculté d'y renoncer.

Que de prêtres cependant n'avons-nous pas vus cités devant les tribunaux civils depuis un certain nombre d'années ! Que faut-il en conclure ? Que les lois de l'Eglise sont méconnues, foulées aux pieds, et que, vivant dans une société chrétienne, nous respectons moins les lois qui la régissent que les païens ne respectaient les leurs.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler que si l'Eglise est une société parfaite, établie par Jésus-Christ, ce qui est indéniable, elle peut de droit divin acquérir et posséder, à titre de propriété, des biens temporels et les administrer indépendamment de la puissance séculière. Ce droit qu'a l'Eglise est imprescriptible. Elle seule a juridiction sur les biens qu'elle possède ; le pouvoir civil ne saurait rien statuer en ce qui les concerne. Aussi déclare-t-elle exempts de tout tribut, de toute taxe, de toute redevance, de toute charge, que voudrait leur imposer ce pouvoir, les biens de n'importe quelle église, tant ceux qui sont utiles ou nécessaires à son ornementation et à sa conservation, que ceux qui sont destinés à l'honnête soutien de ses ministres. Elle déclare pareillement exempts tous les biens qu'elle consacre au soulagement des pauvres et à d'autres usages pieux. Elle veut si fortement que ces exemptions soient respectées, que le Concile de Latran, tenu sous Alexandre III, excommunia tous ceux qui imposent des redevances sur les biens de l'Eglise, pour quelque fin que ce soit, et la même peine est infligée pour le même délit par Clément V, par Benoît XI et par Urbain VIII.

Disons encore que les lois ecclésiastiques exemptent aussi de tout impôt, de toute redevance les biens propres des clercs, c'est-à-dire, ceux qu'ils ont acquis par leur travail, leur industrie, ou à titre d'héritage, d'achat, de donation, etc.

Le Concile de Trente déclare expressément que toutes ces immunités sont fondées sur l'autorité des saints canons et sur l'ordre établi par Dieu. Aussi, il n'est pas de coutume, même immémoriale, qui puisse prescrire contre elles, car contre le droit divin il n'y a pas de coutume qui vaille. Ces coutumes, dont on serait tenté de se prévaloir contre le droit ecclésiastique en pareille matière, sont appelées par les Papes et les conciles des abus criants, des sources de corruption.

Il y aurait infiniment à dire et à écrire sur le sujet des immunités ecclésiastiques ; et nous n'avons guère pu que l'effleurer en passant. Cependant, quoique nous n'ayons dit que peu de chose là-dessus, ce peu suffit pour montrer dans quelle voie dangereuse nous sommes engagés.

M. le rédacteur de l'*Evénement* s'est accroché à quelques mots de notre dernière *Revue* pour nous faire un semblant de réponse. Il veut donner à croire que nous le mettons sur le même pied que M. de Broglie, de Falloux et de Montalembert, et que nous regardons sa chétive feuille comme quelque chose dans le genre du *Correspondant*. Il eût mieux valu pour lui garder le silence que de riposter aussi ridiculement. Quoiqu'il soit vrai que la décence exige qu'un ecclésiastique n'écrive pas dans un journal qui professe le catholicisme libéral du *Correspondant*, parce que ce catholicisme est une corruption du vrai catholicisme, cela n'autorise personne à conclure qu'un tel journal soit de la force de cette *Revue* ni qu'il ait sa dignité, encore moins que celui qui y pontifie puisse prétendre ressembler par quelque endroit à ceux qui ont été jadis les plus pures gloires catholiques de la France. Que le grand pontife de l'*Evénement* relise notre dernière *Revue* ; il verra que nous ne lui reconnaissons pas les mérites de M. Montalembert, et que son catholicisme libéral n'est pas la seule indécence qui nous offusque dans la feuille qu'il rédige. Nous avons parlé assez clairement pour qu'il comprenne, malgré tout l'intérêt qu'il a à ne pas comprendre. Qu'il s'aide des lumières de son *vicaire*, si besoin en est.

Parce que nous n'avons pas jugé nécessaire ni convenable de nous occuper spécialement de deux longues colonnes qu'il a

écrites contre nous, M. de l'*Événement*, un peu honteux d'en avoir été pour ses seuls frais, se venge en chantant d'une voix enrhumée que nous reculons, que nous craignons de discuter avec lui. Mais, n'en vérité, qu'a-t-il dit qui puisse servir de base ou de thème à une discussion? Absolument rien. Il a bien pris des poses plus ou moins grotesques, malséantes, ridicules, dôvergonnées et innombrables, mais de pareilles choses ne se discutent pas. On leur imprime le stigmate qu'elles méritent et l'on s'en tient là.

M. le rédacteur de l'*Événement* dit enfin que nous sommes un écrivain sans valeur. Il a de la valeur, lui! il le sait; il connaît les chiffres qui l'expriment, car il s'est vendu tant de fois!

Le savant et éloquent historien de Bossuet, M. l'abbé Réaume, chanoine de Meaux, écrit au Rédacteur de l'*Univers* une lettre magnifique, à propos de la modération que lui prêchent ses adversaires et même certains amis. Après lui avoir assuré que dans le diocèse de Meaux, on ne suppose pas que l'*Univers* veuille sacrifier sur l'autel de la modération, il ajoute :

« L'*Univers* a ses amis timides que tout effraye. Quoi de surprenant? Ces amis conseillent la *modération*, la prudence, le silence surtout. . . . Là, se rencontre l'écueil, et je me permets, du fond de mon obscurité, de vous le signaler tel que je le vois. Tout d'abord, laissez-moi vous dire que les vrais amis de l'*Univers*, ceux sur qui il peut compter, qui font sa vie et sa force, repoussent énergiquement le système infructueux des concessions, des compromis, qui ont perdu cent causes et qui n'en ont sauvé aucune.

« Si l'*Univers* a surmonté si vite les épreuves d'un enfantement nouveau, s'il a grandi à vue d'œil, s'il est ancré sur un roc solide, si l'orage n'a servi qu'à enfler ses voiles au lieu de les déchirer, c'est que les meilleurs esprits du clergé français ont cru trouver en lui l'organe énergique de leurs propres pensées, de leurs propres sentiments; c'est qu'ils ont cru que l'*Univers* porterait haut et ferme le drapeau des saines doctrines, qui sont les doctrines romaines, comme le dit si justement Mgr. de Versailles. . . . Si donc l'*Univers*, je ne dis pas changeait sa bannière, ce n'est point possible, mais simplement oscillait sur sa base, il ne tarderait pas à sentir la pénible émotion qui se produirait au cœur de ses fidèles adhérents. »

M. le chanoine Réaume fait ensuite voir comment le silence devient souvent un fatal écueil pour la vérité, comment les *libéraux* de toutes les époques ont pratiqué la tyrannie.

« Toute mauvaise doctrine, dit-il, cherche d'abord l'ombre et le mystère; puis elle s'étend, à la manière du cancer, à petit pas, à bas bruit, presque insensiblement, *ut cancer serpit*, écrivait l'apôtre. Quand elle a acquis de la force, elle passe à l'audace et à l'oppression. Ne sortons point de notre pays et d'un temps encore près de nous. Lorsque le jansénisme fit son éclosion, il se couvrit soigneusement des voiles du silence: de là le mot fameux qui circule longtemps: le *jansénisme n'est qu'un fantôme*. Plus tard l'enfant grandit; quand il sentit ses jambes bien affermir, ses bras assez nouveaux pour frapper, assez multipliés pour prendre le nom de *légion*, ses allures changèrent rapidement, et la tyrannie devint son pain quotidien. Deux choses affermiront son règne: le mensonge, pour lequel l'espèce humaine est toujours de feu; l'intimidation, que la lâcheté humaine rend toujours si efficace. »

Après avoir apporté des faits à l'appui de ses avancées, M. Réaume continue :

« Rien n'a changé, depuis deux cents ans, dans les évolutions du parti gallican. Je le répète, rien ne l'apaisera: rien ne le conciliera. S'il veut le silence, c'est parce que le silence sert ses intérêts, c'est parce que la force ouverte lui manque. Le jour où elle lui sera donnée, le silence ne lui suffira plus, il lui faudra la mort. »

Nous avons en Canada à faire profit de ces paroles; elles renferment de précieux enseignements pour nous. A l'heure qu'il est, des hommes s'élèvent, au sein de notre société, et ils demandent, au nom de la paix, de la modération et de la charité, qu'on fasse silence sur certaines vérités. Ils sont tout disposés

même, nous dit-on, à user de certains petits moyens tyranniques pour que le silence soit bien observé. Mais qu'on le sache: *Scutum fidei gulea salutaris*; on ne meurt pas sur les degrés du trône où la vérité est assise.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée, de Rome par Mgr. Pecci, au rédacteur de l'*Echo de Rome*.

« Ce que je viens de dire, par rapport à l'Eglise de France, préoccupe, au même degré et à un autre point de vue, l'Eglise d'Amérique. Celle-ci, se présente, en effet, dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles.

« Jusqu'à présent, elle n'a cessé d'être considérée comme pays de missions et conséquemment gouvernée par des lois spéciales propres à cette situation particulière. Mais le progrès immense qui s'est opéré dans ces régions lointaines au point de vue de la foi catholique, les preuves de vitalité qui s'y multiplient de jour en jour, ont fait naître parmi les populations; et surtout parmi le clergé, le désir de voir la législation générale de l'Eglise appliquée chez eux. C'est pourquoi la presse demande avec instance au Concile une constitution semblable à celle de tous les autres pays catholiques, en d'autres termes, le droit canon. Unissant aussitôt la pratique à la théorie, le clergé a résolu de déléguer à Rome quelques-uns de ses membres pour soumettre au Saint Père la situation qui leur est faite et demander une organisation conforme au droit commun.

« Je ne sais jusqu'à quel point tout ce qui se débâte dans les journaux américains est fondé. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la démarche dont j'ai parlé doit être faite, et un prélat canadien que j'ai interrogé m'en a confirmé la nouvelle. Il pense même que l'on décidera quelque chose dans le sens de la pétition; — et, a-t-il ajouté, c'est justice. Puisqu'il y a des évêchés en titre avec des diocèses, on ne voit pas trop pourquoi on ne substituerait pas désormais les curés proprement dits aux missionnaires. —

« Dans ces sortes de questions, il n'est pas bon de tout savoir et encore moins de tout dire. Seulement j'en tirerai une observation pratique qui doit frapper tout esprit sérieux: c'est que pendant qu'au dehors de l'Eglise, les hommes semblent travailler à se rendre indépendants de la loi, dans l'Eglise, au contraire, on invoque la loi et l'on cherche à s'en couvrir comme d'un bouclier. Il n'est pas douteux que l'esprit de vérité ne soit du côté des nôtres. »

CORRESPONDANCE

Monsieur l'Éditeur,

Vous avez publié dans les quatre derniers numéros de votre *Gazette* une correspondance, signée J. D. Schmouth, et dont j'ai attendu la fin avant de réclamer contre certains mensonges et certaines observations. J'ai reçu hier cette fin digne du commencement, et pour toute réponse, je vous demande la publication de la présente et du rapport du comité sur l'enseignement agricole. Vous recevrez sous le même pli le texte de ce rapport dans la *Semaine Agricole*.

Pour parler franchement, je déclare publiquement ce qu'on dit déjà partout: que M. Schmouth n'est qu'un masque, et que votre *Gazette* est l'écho ou l'organe des messieurs du Collège de Ste. Anne. Je ne descendrai donc pas jusqu'à M. Schmouth, pour l'avertir que ses élucubrations le compromettent. J'irai droit à Pécole d'agriculture, ou ce qui est la même chose pour le moment, au Collège de Ste. Anne, pour avouer à ces messieurs qu'on les tient responsables de la mensongère et injurieuse correspondance en question depuis près d'un mois.

Je n'abuserai pas des avantages que me donne cette correspondance: je resterai à ma place. Je dirai seulement, en mon nom, et au nom de mes collègues, que les membres du comité sur l'enseignement agricole rencontreront le chef de l'institution de Ste. Anne, le Rév. M. Pilote, dans la prochaine assemblée du conseil agricole. Là, ce monsieur pourra voir qu'il n'a affaire ni à des mannequins, ni à un imposteur; nous soutiendrons nos avancées; nous prouverons ce que nous disons; nous édifierons le Conseil de plusieurs renseignements à l'égard de l'école d'agriculture de Ste. Anne.

En attendant, notons trois choses pour l'information du public.

1. La correspondance, dit : "Le comité est arrivé à Ste. Anne en plein hiver : quatre à cinq pouces de neige recouvraient la terre" (*Gazette* du 30 décembre). Or, c'était le 1er et 21 de novembre ; à peine y avait-il quelques taches de neige le long des clôtures ; nous voyions la couleur de la terre ; et un de mes collègues a pu me dire : "Ce n'est pas le guéret du parti de labour du comté de Chambly."

2. La correspondance, (*Gazette* du 7 janvier) nous met à la tête de l'école d'agriculture soutenue pendant deux ans par le collège de Ste. Thérèse. Malgré nous, cette assertion nous rappelle le "Je n'étais pas né" de Pagneau dans la fable de Lafontaine. Mais nous étions alors à quarante milles de Ste. Thérèse, tout occupé à diriger notre bonne paroisse de St. Rémi ! Par exemple, nous savons et nous devons ajouter que cette école d'agriculture n'a jamais reçu aucune subvention gouvernementale, et n'a jamais été, à aucune époque de son existence, réduite à deux élèves.

3. Après avoir dit : "Le Révd. M. Tassé a rédigé le rapport," et un peu plus loin, "le comité a rédigé le rapport" (*Gazette* du 23 décembre), on finit par nous en attribuer exclusivement les idées. La vérité est que nous avons rédigé le rapport, mais que les idées et les suggestions sont le fait des membres du comité. Au reste, cette unanimité de vues est exprimée dans le rapport.

Ces trois observations suffisent pour donner une idée de la sincérité et de l'honnêteté de la correspondance.

Ste. Thérèse, 18 janvier 1870.

S. TASSÉ, Ptre.

Note de la Rédaction.—Comme nos lecteurs le savent déjà, M. Schmouth, professeur d'agriculture à l'École d'agriculture de Ste. Anne, a cru devoir faire ses remarques dans une série de correspondances sur le *Rapport de l'Enseignement agricole* rédigé par le Révd. M. Tassé. Naturellement cette critique n'est pas du goût de M. Tassé. En conséquence il nous a adressé la correspondance que nous publions ci-dessus, et qu'il a fait imprimer dans la *Minerve* du 22 courant.

Nos lecteurs ont pu voir par eux-mêmes si M. Schmouth a suffisamment motivé sa critique du rapport sus-mentionné. D'ailleurs, la preuve la plus convaincante qu'il n'avait pas tort de redresser certaines idées plus que hasardées, c'est que M. Tassé lui-même garde prudemment le silence sur ce qui est la matière principale de cette critique : il s'amuse avec complaisance sur des points fort secondaires. 1o. M. Schmouth avait dit qu'à l'époque de la visite du comité à Ste. Anne, on était en plein hiver ; quatre à cinq pouces de neige recouvraient la terre. M. Tassé dit que non, qu'il n'a vu que quelques taches de neige. On ignore s'il a mesuré l'épaisseur de ces taches. 2o. M. Tassé relève une erreur historique au sujet de l'école d'agriculture de Ste. Thérèse. Il affirme qu'il n'en a jamais été le directeur. A cette époque il était occupé au ministère. Qu'il veuille bien pardonner à M. Schmouth d'avoir supposé un instant qu'il a pu s'occuper un peu d'agriculture, vu le goût très prononcé qu'il manifeste sur toutes les questions de la science agricole. Puis il ajoute, avec une rare délicatesse, que l'école de Ste. Thérèse n'a jamais été subventionnée pendant sa courte existence, qu'elle n'a jamais été réduite à n'avoir que deux élèves. Quelle fiche de consolation ! 3o. Enfin Monsieur voit une contradiction dans ce que dit M. Schmouth au sujet de la rédaction du Rapport. D'abord ce Monsieur a dit que M. Tassé, comme Président du Comité a rédigé le susdit rapport, et plus loin il ajoute : que c'est sur les notions qu'il a recueillies que le Comité a rédigé le rapport que le public connaît maintenant. Dans la première assertion M. le Professeur énonçait une conviction qui lui était personnelle, et dans la seconde il ne faisait que reproduire sous une autre forme les paroles mêmes du rapport. Voilà tout.

Nos amis ne manqueront pas de remarquer, que M. Tassé, à l'exemple de la *Minerve*, se fait, aussi lui, l'écho des cancans. Comme elle, il voit des masques et des ficelles partout. M. Tassé n'hésite pas à dire que M. Schmouth s'est fait en cette

circonstance l'organe des Messieurs du Collège, qu'il tient responsables de toute cette correspondance. Une telle accusation, ne fait pas honneur à son auteur. Sur quoi s'appuie-t-il pour la lancer dans le public ?

Pour unique réponse à toutes ces charitables suppositions, nous dirons que M. Schmouth a signé ses écrits pour signifier à M. Tassé et à ses amis qu'il écrivait en son propre et privé nom ; et que sa science agricole, aussi bien que son expérience, était une raison suffisante pour l'engager à relever dans cette circonstance les opinions émises dans le rapport sur l'enseignement de l'agriculture. Qu'il y ait matière à critique dans la forme des écrits de M. Schmouth, nous ne le nierons pas, — personne n'est exempt de ces défauts de forme, pas plus M. Tassé que les autres, comme il est aisé de s'en apercevoir.

Nous ne pouvons reproduire aujourd'hui, faute d'espace, le "Rapport de M. Tassé, sur l'enseignement agricole."

La trichine

Nous lisons dans le *Naturaliste Canadien* :

A maintes et maintes reprises, depuis trois ou quatre ans, les journaux nous ont entretenus de la trichine et des accidents survenus à son occasion. Il n'y a encore que quelques mois, qu'on nous signalait un cas fatal de trichinose arrivé à Montréal. Nous croyons donc nous rendre aux désirs d'un grand nombre de nos lecteurs, en leur donnant aujourd'hui l'histoire de ce ver.

Mais avant toute explication, qu'est-ce que la trichine ?

La trichine est un ver microscopique, qu'on trouve particulièrement dans les muscles du cochon et qui produit un tel effet sur ceux qui mangent du lard infecté de ce ver, qu'ils se trouvent de suite comme empoisonnés, et succombent souvent sous le coup de cette affection. La trichinose, de même que le ver qui la produit, n'est pas une maladie nouvelle ; mais ce n'est que dans ces dernières années que les études et les recherches des savants ont pu nous renseigner sûrement à leur occasion. Il n'y a pas de doute que de nombreuses victimes de cette affection n'ont pu trouver de soulagement dans des traitements qui auraient pu être efficaces, si la cause de la maladie n'eût pas été jusque-là un mystère pour les disciples d'Esculape. Il en est de cette maladie comme de bien d'autres. A mesure que la science progresse, que de nouvelles connaissances se font jour, nous découvrons de nouvelles ressources pour nous rendre la vie plus commode et plus douce, où nous apprenons à distinguer des ennemis, que nous ne pouvions jusque là combattre avec succès, faute de les bien connaître.

La trichine, dont le nom signifie fin comme un cheveu (du grec *trix*, *trichos*, cheveu), n'est pas un insecte proprement dit, mais un ver ; c'est-à-dire que dépourvue de membres articulés, et composée simplement d'anneaux rangés les uns à la suite des autres, elle prend place dans la classe des Zoophites : Annelés et dans l'ordre des Entozoaires ou parasites intestinaux, parce que ces animaux vivent tous dans le corps d'autres animaux.

Le savant naturaliste Milne-Edwards divise les Entozoaires en six ordres, savoir : Planariés, Nématoides, Acanthocéphales, Trématoides, Ténioïdes et Cystoïdes. C'est à l'ordre des Ténioïdes, ou vers plats, qu'appartenait le ténia dont nous avons donné l'histoire dans le premier volume du *Naturaliste*, et c'est à celui des Nématoides ou vers ronds, qu'appartient la trichine dont nous allons traiter.

De même que les ténias, les trichines sont assujéties à subir une métamorphose ou transformation ; c'est-à-dire, qu'avant d'acquiescer l'état parfait, où elles deviennent aptes à reproduire l'espèce, elles doivent demeurer plus ou moins longtemps dans un état embryonnaire ou larvaire ; et comme le premiers aussi,

elles ne paraissent pouvoir prendre leur parfait développement qu'en passant dans le corps d'un autre animal. Voici maintenant leur mode de reproduction :

Si nous examinons attentivement au microscope de la chair de porc affectée de trichines, nous trouverons les fibres musculaires remplies de granules. Ces granules ne sont rien autre que les vésicules embryonnaires de la trichine qu'on a désignées sous le nom de cystes. Un microscope à fort grossissement nous fera voir, en dedans de ces cystes, le ver embryonnaire enroulé sur lui-même. Si maintenant, de tels cystes parviennent à l'estomac d'un animal, sans avoir perdu leur vitalité par la cuisson, les jeunes vers seront alors mis en liberté par l'action de la digestion, et laissant sa forme spirale, ils pénétreront dans le canal intestinal, où ils acquerront en peu de temps leur maturité sexuelle. Après la fécondation, les mâles disparaissent presque aussitôt et les femelles restent seules. Ces femelles, après quatre à six jours, auront donné naissance à des larves extrêmement petites, transparentes, lesquelles pénétrant à travers les intestins, parviendront jusqu'aux muscles dont elles se nourriront, jusqu'à ce qu'elles s'enferment dans des petits sacs dans lesquels elles s'enroulent en spirale, pour former les cystes ou granules. Chaque femelle donne naissance à un nombre d'embryons variant de 300 à 500, et ces embryons peuvent prendre de cinq à six semaines avant que toutes les larves en soient sorties pour pénétrer dans les chairs. Pendant ce temps là, un grand nombre peuvent être expulsés par les selles, et il n'y a pas de doute aussi que bon nombre de femelles fécondées peuvent être expulsées de la même manière, avant la ponte, surtout si le patient est soumis à l'action des purgatifs énergiques ou drastiques. Les vers embryonnaires une fois transformés en cystes dans les muscles, peuvent demeurer des années dans cet état stationnaire sans perdre leur vitalité ; la mort même de l'hôte qui les porte est sans effet sur eux ; mais il leur faudra passer dans l'estomac d'un autre animal pour pouvoir prendre leur parfait développement et se reproduire.

Mais, si c'est uniquement le cochon qui nous transmet ce ver, où le prend-il lui-même ?

Une société de savants chargée, à Vienne, de rechercher les causes de cette affection, a pu constater que c'était du rat que le cochon recevait la larve de la trichine. Cette commission, après un grand nombre de sujets examinés, a pu établir qu'aux alentours de Vienne, 10 par 100 parmi les rats étaient affectés de trichines, et en Moravie cette proportion s'est élevée jusqu'à 37 par 100. On a reconnu aussi que souvent les cochons pouvaient trouver les semences dans les déjections des malades de la trichinose, car il n'y a pas de doute que de fortes diarrhées ne peuvent entraîner un grand nombre de femelles fécondées avant qu'elles aient déchargé leurs embryons ; et qu'enfin les cochons entre eux pourraient aussi, de la même façon, s'infecter les uns les autres, dans bien des cas.

Remarquons que ce n'est pas dans le lard proprement dit, ou la graisse, que se logent ces cystes ou larves de la trichine, mais seulement dans les muscles, c'est-à-dire dans cette partie de la viande que nous nommons le maigre.

Voici par quels symptômes se manifeste la maladie, dans les personnes affectées de trichinose. D'abord ce sont des nausées, la perte de l'appétit avec douleurs d'entrailles ; bientôt survient la débilité, la fièvre avec œdème de la face, douleurs dans les mouvements des membres, sensibilité des muscles à la pression. Puis, la maladie poursuivant son cours, survient une forte inflammation intestinale avec selles sanguines, paralysie partielle des muscles de la déglutition, de la voix, de la respiration, et enfin la mort par épuisement. Il va sans que ces différents symptômes varient avec la constitution des personnes et la plus ou moins grande quantité de vers dans les intestins. — *A continuer.*

Les œufs frais pendant l'hiver

Les habitants des campagnes ne récoltent pas même en ce moment des œufs en assez grande quantité pour les besoins de leur ménage, ils subissent une privation dans leur régime alimentaire et de plus ils n'ont pas à leur disposition les bénéfices que procurait la vente de quelques douzaines d'œufs.

Cette fâcheuse situation doit être attribuée à la négligence des cultivateurs, car est bien facile d'avoir des poules qui pondent des œufs pendant l'hiver ; il suffit de placer ces poules dans un lieu convenablement chaud et de leur donner une nourriture un peu stimulante.

Il est fort simple, pour avoir une chaleur gratuite de placer le poulailler près des étables de vaches, de moutons et de le mettre en communication avec ces étables ; on obtient ainsi une température douce et régulière très-favorable à la production des œufs. Dans certaines fermes, on pourrait faire arriver du chaud dans le poulailler au moyen d'une bouche à chaleur provenant du feu ou du fourneau de la cuisine, ce qui remplirait le même but.

Pour obtenir des œufs en hiver, il ne suffit pas tout à fait de chauffer le poulailler, il faut encore donner aux poules une nourriture excitante ; aux aliments habituels composés en grande partie d'avoine, de blé noir, on ajoute, des graines ayant du piquant, comme celles de soleil (tourne sol) de menthe poivrée, etc., etc.

Il nous semble que tous les habitants des campagnes devraient mettre en pratique les conseils que nous venons de leur donner. Il est si agréable d'avoir sur sa table des œufs frais dans le mois de décembre et de janvier ! Et puis la ménagère ne se trouve pas mal de vendre de temps en temps quelques douzaines d'œufs à des prix très-élevés. — A. DE LAVALETTE. (*Revue d'économie Rurale.*)

Hygiène du batteur en grange

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* de Paris :

Dans un moment où les batteuses fonctionnent avec activité dans les granges, c'est-à-dire dans des endroits couverts et fermés, à raison du froid, il est d'une extrême importance de ne pas négliger les précautions que commande la santé des hommes employés à ces travaux.

Avant tout, il faut que la poussière qui se dégage des pailles et des grains soit entièrement expulsée. Il faut éviter le plus possible qu'il s'en introduise dans les narines et les voies respiratoires des ouvriers. Pour peu que ces organes soient irrités, — ce qui est très-fréquent dans la saison actuelle, — une inflammation très-aiguë peut s'en suivre et mettre en danger leur santé et même leur existence.

Pour chasser la poussière au dehors, on a imaginé de surmonter les machines à battre d'une boîte se terminant par une cheminée à air nommée aspirateur, qui attire vigoureusement l'air agitée par le batteur. Nous ne saurions trop recommander l'addition de cet appendice aux batteuses en général, et surtout à celles qui fonctionnent dans un lieu abrité. Si la poussière chassée de la batteuse se répand sur les fourrages des pailles destinées au bétail, elle nuit beaucoup à la qualité et à la salubrité de ces matières alimentaires, et c'est le bétail qui en souffre dans sa santé.

Indépendamment de ce préservatif général qu'on nomme aspirateur, les batteurs doivent se protéger eux-mêmes en se baignant la bouche et les narines avec un mouchoir légèrement mouillé. L'énorme quantité de poussière qui s'amasse sur ce mouchoir leur montrera de quelle quantité de substances insalubres leurs voies aériennes sont préservées.

Nourriture économique pour les porcs

La fin de l'hiver est une époque toujours difficile à traverser pour les cultivateurs qui se livrent à l'élevage de l'espèce porcine, surtout dans les années (comme celle que nous venons de passer) de disette de racines. C'est principalement vers la fin de février qu'on se trouve embarrassé, alors qu'on n'a plus ni betteraves, ni carottes, ni navets à donner aux animaux ; il est vrai qu'on peut employer des farineux, mais généralement ces aliments sont

d'un prix trop élevé pour des animaux d'élevé, et ils ne conviennent, d'ailleurs, que pour ceux qui sont à l'engrais. Nous croyons donc que nos lecteurs nous sauront gré de leur indiquer un moyen de se procurer une nourriture économique, qui est employé avec le plus grand succès à la ferme-école de la Savoie.

Il consiste à passer au hâche-paille du regain de prairies naturelles, de bonne qualité, ou mieux du regain de trèfle, puis de l'humecter avec beaucoup de soin. Pour que cette opération se fasse bien, il faut, tandis qu'une personne jette le fourrage dans un cuvier, en ayant soin de l'éparpiller bien également, qu'une autre l'arrose avec de l'eau légèrement salée, au moyen d'un arrosoir à pomme.

On laisse ensuite macérer cette masse pendant une douzaine d'heures, puis on la change de cuvier en la brassant de nouveau de façon que toutes les parties soient également humides, et on laisse de nouveau reposer pendant une journée, soit 12 heures, alors le fourrage a repris la couleur, la souplesse, et jusqu'au parfum de l'herbe fraîche.

Il faut alors faire fermenter ce fourrage, et voici comment on opère : on le jette par petite quantité à la fois, dans un troisième cuvier, en y mêlant bien régulièrement 14 lbs. de son et 10 lbs. de farine d'orge, de seigle, ou de blé d'inde, par 100 lbs. de fourrage : au bout de 36 à 48 heures, selon la température, la fermentation commence à s'établir, et quand elle est arrivée au point convenable, on fait servir chaud. Cette nourriture n'engraisserait sans doute pas les animaux, mais elle les entretient très-convenablement.

Nous devons observer que la bonne réussite de ce procédé économique dépend de la régularité avec laquelle l'opération a été conduite ; il faut surtout avoir soin de faire ramollir bien le fourrage avant de le laisser fermenter ; pour cela, il faut qu'il soit humecté régulièrement, ni trop ni trop peu. Comme indice d'une bonne humectation, il doit rester dans la première cuve, quelques pintes d'eau salée qu'on verse dans la seconde cuve.

Lorsqu'on peut se procurer un peu de drêche de brasserie il est avantageux de l'ajouter au mélange. Elle régularise et active la fermentation, et les animaux s'en trouvent mieux.

On peut aussi ajouter quelques poignées de tourteaux de lin ou de colza, mais seulement au moment de la distribution, car les tourteaux de graines grasses tournent rapidement à la fermentation putride, et communique une odeur désagréable à la masse.

— P. VERNAUD, cultivateur. — Agriculture progressive.

Petite chronique agricole

Nous jouissons depuis plusieurs semaines d'une température remarquablement belle. Sous ce rapport le présent mois a une ressemblance frappante avec celui de l'année dernière. Il est peu tombé de neige depuis plusieurs jours, et nos chemins sont à glace vive. De temps en temps nous avons eu de la pluie suivie aussitôt d'un froid plus ou moins piquant, de manière à procurer aux amateurs du patin toutes les chances possibles d'amusement. Aussi, il faut voir s'ils en profitent. Rien de mieux donc dans la présente saison que ce genre d'exercice. D'un autre côté, le laborieux cultivateur profite du beau temps pour transporter son bois de chauffage, dans la crainte que février et mars prochains aient aussi quelque analogie avec le rapport de l'abondance de la neige avec ceux de l'année dernière.

La durée du jour augmente sensiblement, ce qui est une cause de joie pour tout le monde. Encore quelques semaines, puis nous verrons apparaître les jours avant-coureurs du printemps.

Nous avons eu dans la nuit de dimanche à lundi, vers 2 1/2 h. A. M. une secousse de tremblement de terre.

Nous avons eu mardi une grosse bordée de neige. Il a soufflé toute la journée un fort vent du nord-est. Cette tempête nous a privés de la malle pour la première fois cet hiver : les chars n'ont pas bougé de la Pointe-Lévis. Le train de la Rivière-du-Loup s'est mis en route comme à l'ordinaire. Hier le beau temps nous est revenu.

Un de ces tristes accidents qui jettent la désolation dans les familles, nous dit la Voix du Golfe, est arrivé le 17 du courant à un cultivateur de l'Isle-Verte, M. Basile Rivard. Il était occupé à battre son grain avec une de ces machines mues à bras, lorsque voulant quitter la batterie pour un instant, il fit un faux pas, et

pour prévenir un chute il s'appuya sur la table d'engrainage. Malheureusement sa main gauche s'engagea dans les dents de la machine, et avant qu'on put l'arrêter, la main ainsi que l'avant-bras furent horriblement broyés. Les docteurs Grenier de l'Isle-Verte et Mignault des Trois-Pistoles furent mandés en toute hâte, et jugèrent indispensable l'amputation du bras. L'opération a été faite par ces deux jeunes et habiles chirurgiens avec un art et une dextérité dignes de tout éloge. Le Revd. Messire Marceau, curé du lieu, assistait à cette opération. Espérons que nous n'aurons pas de sitôt à publier de tels accidents.

RECETTES AGRICOLES

Moyen de détruire les mites ou lentes chez les animaux

Pour détruire les mites ou lentes, qui s'attachent quelquefois à la laine des moutons ou au poil des veaux, il suffit de couvrir l'animal qui en est incommodé d'une peau de cuir, ou d'une épaisse couverture, et d'y introduire de la fumée de tabac. Le remède tue les insectes en moins d'une demi-heure.

Sang extravasé sous un ongle

Il arrive presque toujours, à la suite d'une piqûre sous un ongle, qu'un peu de sang s'y extravase. Il y a un moyen bien simple d'attirer ce sang au dehors. On n'a pour cela qu'à tremper le doigt piqué dans de l'eau aussi chaude qu'on peut la supporter. Le résultat ne tarde pas à être obtenu.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

V

Comme quoi il est prouvé que, — quand il est entré dans le chemin du crime, — l'homme n'est plus libre de s'arrêter.

(Suite.)

Ce fut donc avec un sourire de mépris qu'il fit cette question.

— Puis-je vous demander en faveur de qui ?

— De votre nièce.

— De ma nièce ! Ah ça, Monsieur, vous rêvez, je pense ! Je n'ai pas de nièce que je sache !

— Que vous sachiez, c'est possible, répliqua sèchement l'avocat. Mais M. Isaac, lui, paraît être un peu mieux informé. Nous sommes de vieux amis, Monsieur Henri, et je serais content de vous être utile ; mais que diable aussi, qu'est-ce qui vous a pris d'aller ainsi offenser le vieux fou, et si inopportunément encore ! car il est malin et rusé ! quant à cela il l'est.

Pour la première fois de sa vie, Henri Delagrave eut un air qui exprimait plus que de l'étonnement.

— Moi ! je l'ai offensé ! dit-il. Nous nous sommes quittés les meilleurs amis du monde !

L'avocat porta le doigt à son front.

— Il n'a plus bien toute sa connaissance ; il ne l'a même presque plus, et c'est tant pire pour vous.

— Un autre testament ! reprit Delagrave ; allons donc, c'est une mauvaise plaisanterie de votre part.

Et il essaya vainement de sourire.

— Je voudrais que ce ne fût que cela pour vous, dit M. Mouton ; mais comme nous sommes amis, je... Enfin ! Bonjour !

— Arrêtez !

Et ce fut Henri qui, à son tour, retint vivement l'avocat par le bras.

— Quelle est cette nièce dont vous me parliez ? demanda-t-il.

— Eh bien donc, la fille de votre frère, Mademoiselle Emma, née à Batavia, île de Java, Maison Vendrusen et Cie. Est-ce clair, cela ? Je ne donnerais pas dix sous de votre affaire. Tant pire pour vous. J'en suis fâché. Bonjour !

M. Mouton, qui avait replié sous son bras sa serviette d'avocat

ouvrit la porte de la salle à manger. Là il se retourna, et regarda fixement Delagrave qui, tout bouleversé, s'appuyait contre la table en répétant :

— Vaudrusen ! Mon frère et une fille. En êtes-vous sûr ?

L'avocat leva un doigt, et ferma à moitié la porte.

— C'est vrai comme deux et deux font quatre, vous dis-je. Mais je vous ai raconté amicalement la chose, et je vous ai montré comment c'est arrivé. Du diable aussi, pourquoi avez-vous choisi un pareil moment pour vous quereller avec le vieux fou ! Il n'est pas commode, vous le savez bien !

— Emma ! murmura Henri.

— Justement. Un nom qui vraisemblablement vous sera fatal j'en suis fâché. Très-fâché.

Et l'avocat sortit de la salle à manger, laissant Delagrave tout anéanti par les nouvelles qu'il lui avait communiquées.

Mais celui-ci était homme d'action ; il secoua bientôt sa léthargie, et, sachant qu'un danger le menaçait, il se prépara à lui faire face, avec toute l'énergie dont il était capable.

Son père, avait dit le médecin, était tombé dans une sorte d'assoupissement, et ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de ne point le déranger.

Henri donna l'ordre qu'on l'avertisse dès que le vieillard se réveillerait, puis il descendit dans les bureaux de la maison et de là passa dans le cabinet du vieil Isaac.

Il ferma soigneusement la porte derrière lui et la barra à double tour. Après quoi, tirant de sa poche un petit trousseau de clefs, il se mit à ouvrir, les uns après les autres, les différents tiroirs du bureau de son père.

Ce n'était pas la première fois que ces clefs lui avaient servi à surprendre des secrets que le vieil Isaac croyait n'être connus que de lui.

Ses recherches furent rapides, mais le résultat en fut complet.

La lettre, la lettre de son frère qu'Isaac avait dissimulée avec tant de soin, était dans ses mains.

Il la parcourut à la hâte, et, à mesure qu'il avançait dans sa lecture, un nuage de plus en plus sombre obscurcissait son front.

— Voilà donc, voilà donc, dit-il, à demi-voix, ou plutôt en sifflant les paroles entre ses dents serrées. Voilà donc la raison pour laquelle mon père a tressailli et changé de couleur, l'autre jour, quand Mouton prononça le nom de Vaudrusen ! Oui, je comprends maintenant, pourquoi il a changé de ton et de manières. Mon frère revient riche et mon père se dispose à le recevoir les bras ouverts. Et c'est pour cette enfant qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vue, qu'il est prêt à sacrifier toutes mes espérances de fortune et d'avenir !

La lettre était tombée de ses mains sur le bureau. Il la reprit et la froissa entre ses doigts crispés.

— Mieux vaudrait pour elle, murmura-t-il, qu'elle fut morte, que les fièvres de son pays natal eussent desséché le sang dans ses veines, ou que la mer l'engloutisse au fond de ses entrailles, plutôt que de faire un si long voyage pour se mettre en travers de ma route. Mais quel est donc ce symbole de paix dont parle cette lettre ? où est-il ?

Il rejeta, pour un instant, la lettre de côté, et recommença à chercher dans les tiroirs.

Il ne trouva rien que de vieux parchemins et de vieux papiers tout jaunis dont l'existence lui était bien connue.

Le coude appuyé sur le bureau, et la tête posée sur la paume de sa main, il réfléchit.

— Mon père, se dit-il, a fait un autre testament, et ce n'est pas en ma faveur, il faut qu'il ait une raison pour cela. La dernière attaque qu'il vient d'éprouver aurait-elle dérangé son intelligence ? Ah ! si je pouvais prouver cela ! Cependant, non. Mouton, les domestiques, lui-même, tout se réunirait pour attester le contraire. Il ne peut avoir deviné !...

Il s'arrêta, frissonna, puis rit tout haut comme s'il eut voulu se moquer de sa propre pensée.

— Impossible ! murmura-t-il ; des centaines d'années se passeront avant que le chêne du Ravin maudit ne tombe en poussière et ne livre le secret qui lui a été confié ! Aucun œil humain n'a vu la portefeuille en ma possession, et, à l'heure qu'il est, lui et les papiers qu'il renfermait ne sont plus que des cendres.

Il s'appréta à mettre la lettre dans le tiroir, lorsque quelqu'un frappa à la porte.

— Qui est là ? demanda-t-il.

Un domestique lui répondit que M. Isaac était éveillé et qu'il désirait le voir.

— Mon père est-il mieux ? demanda Henri.

— Non, monsieur, le médecin m'a recommandé de vous dire qu'il va plus mal, beaucoup plus mal.

Henri Delagrave s'était levé de son siège, et restait debout une main sur le bureau et tenant toujours, de l'autre, la lettre de son frère.

— Où est le médecin ? demanda-t-il, toujours à travers la porte.

— Il est parti pour aller voir un autre malade ; mais il doit revenir, a-t-il dit, immédiatement, car le danger est grand.

(A continuer.)



DEPARTEMENT DE LA MARINE

ET DES

PECHERIES

BRANCHE DES PECHERIES,

OTTAWA, 7 janvier 1870.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le soussigné recevra jusqu'au PREMIER MARS prochain des SOUMISSIONS pour FRET SIX GOELETTES RAPIDES A LA COURSE, convenablement voilées à l'avant et à l'arrière, mesurant de soixante à cent trente tonneaux environ, tonnage enregistré, avec des Chaloupes convenables à chaque goélette. Ces goélettes devront être en bon état, parfaitement solides et ne pas excéder six années d'existence, pour faire la Police Marine sur les côtes maritimes du Canada. Les équipages seront pourvus et les bâtiments seront au risque des propriétaires.

Ces goélettes devront courir pendant la saison depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre. Le soussigné se réserve le choix de renouveler le nolissement pour l'année suivante.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être faites pour une ou plus d'une goélette.

En s'adressant à ce Département, ou à ses agences à Québec, à Halifax, N. E., et à St. Jean, N. B., après le 20 du présent mois, on pourra obtenir des spécifications en blanc devant contenir la description de chaque bâtiment, et aussi des formulés de soumissions, avec d'autres détails.

Les communications devront être adressées :

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES,

Branches des Pêcheries,

Ottawa,

Et marquées "Soumissions pour bâtiments"

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

20 janvier 1870.

Lettres non réclamées au Bureau de poste, Ste. Anne

Angers, Eusèbe—Anyle, Georges—Bouthot, Ls. (2)—Bossé,

Lambert (2)—Bérubé, Nicolas—Bossé, Delvina—Bouthot, Pierre

—Beaulieu, Jean—Cartier, Baptiste—Courcy, Frs.—Coursier, Frs.

—Castonguay, Antoine—Chrétien, Urbain—Caron, David—Dubé,

Adèle (3)—Dick, John—Dechêne, Frédéric—Emont, Prudent—

Hamelin, Frs.—Lizotte, Mme Vve—Lagnée, Louis—Lemieux,

Etienne—Martin, Frs.—Maurau, Sura—Martin, Thomas—Mc-

Donald, James—Martin, Fortuné—Michaud, J. Bpt.—Quellet,

Rémi (3)—Ouellet, Pierre—Picard, Joseph—Rouleau, Jérémie

—Rouleau, Eloi—Soucy, Vilmaire—St. Pierre, François

27 janvier 1870.

J. DIONNE, M. P.